

# **Communication au PCC**

(Point de contact central)

### **Objet**

Baloise est légalement tenue de transmettre un certain nombre de données personnelles concernant vos contrats d'assurance au PCC ("le Point de contact central des comptes et contrats financiers auprès de la Banque nationale de Belgique"). Cette obligation concerne toutes les assurances-vie d'épargne et d'investissement belges sans exonération fiscale des primes.

#### Quelles données Baloise fournit-elle au PCC?

#### Les données d'identification

- Pour les personnes physiques: votre numéro d'identification auprès du Registre national des personnes physiques ou, à défaut: votre numéro d'identification auprès de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale ou, à défaut: votre nom, prénom, date et lieu de naissance (ou à défaut votre pays de naissance);
- Pour les personnes morales: votre numéro d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises ou, à défaut: la dénomination complète, la forme juridique éventuelle et le pays d'établissement.

### Données du contrat

- L'existence de votre relation contractuelle avec Baloise:
- · La date de début de votre relation contractuelle:
- La date de fin de la relation contractuelle: si votre dernier contrat soumis à cette obligation prend fin.
- La valeur globale à la fin de chaque année de tous les contrats dont vous êtes titulaire et qui font l'objet de la communication.
- Toute nouvelle donnée future dont la loi imposerait la communication au PCC.

### Pourquoi ces données à caractère personnel sont-elles transmises au PCC et enregistrées par le PCC?

Le PCC a pour mission de rassembler des informations relatives aux contrats financiers existants en Belgique dans une banque de données unique et structurée afin de pouvoir fournir rapidement les informations nécessaires aux autorités, personnes et organismes que le législateur a habilités dans des législations particulières à demander ces informations afin de pouvoir exécuter leurs missions d'intérêt général.

Les données à caractère personnel stockées dans le PCC peuvent notamment être utilisées dans le cadre d'une enquête fiscale, de la détection des infractions pénales et de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la grande criminalité, moyennant le respect des conditions imposées par la loi.

## Quels sont vos droits concernant vos données personnelles qui ont été communiquées au PCC?

Vous pouvez consulter les données enregistrées à votre nom dans le PCC en adressant une demande écrite, datée et signée au PCC, via le siège de la Banque nationale de Belgique. Vous pouvez demander gratuitement à Baloise la rectification ou la suppression de données incorrectes enregistrées à votre nom dans le PCC.

Baloise corrigera ou supprimera les données inexactes enregistrées dans ses propres fichiers au nom de la personne concernée et communiquera ces modifications sans délai au PCC.

### Combien de temps ces données sont-elles conservées?

Le PCC rassemble toutes les données dans une base de données et les conserve jusqu'à 10 ans après la fin de la relation contractuelle. Par la suite, les données échues seront définitivement supprimées du fichier du PCC.

### **Comment contacter le PCC?**

Par courriel: cap.pcc@nbb.be

Par lettre: CAP-Banque Nationale de Belgique, Boulevard

de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles Par téléphone: +32 2 221 30 08